

l'éternelle familiarité de Dieu ! De sa vie de bon prêtre se dégage une leçon, c'est que nous respectons filialement ce que ce digne prêtre nous a appris à respecter : la science, la conscience, l'Eglise, Jésus-Christ et Dieu.

Abbé PHILIPPE PERRIER.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

PRATIQUE DE PIÉTÉ CONDAMNABLE

Je viens de recevoir une feuille manuscrite portant une invocation pour la France, avec l'invitation à la copier (sans signer, en indiquant seulement la date de réception), et à l'adresser à neuf personnes différentes. Cette demande est accompagnée d'une menace de malheurs dans le cas de refus, et de la promesse d'une grande joie, après l'envoi de la neuvième copie. Que faut-il penser de cette pratique pieuse ?

Pratique pieuse ? Dans son intention, peut-être. Mais elle n'en est pas moins excentrique, ridicule et superstitieuse. Cette pratique ne peut être munie de l'approbation d'aucun évêque qui témoignerait de sa conformité avec la vraie piété. Il faut détruire cette feuille, afin de prévenir le tort qu'elle peut faire à la véritable piété. Qu'on n'ait point égard à la joie non plus qu'aux malheurs promis par ce particulier qui n'a aucune mission pour les formuler et qui a bien soin de se dérober.

Cette pratique ridicule prend naissance périodiquement à l'occasion de divers fléaux ou circonstances particulières. C'est ainsi qu'en 1885, époque de la petite vérole à Montréal, on répandait par ce moyen une prière pour être *certainement préservé* de ce fléau ; plus tard, c'était la copie d'une prière qu'on prétendait avoir été *trouvée dans le sépulcre de Notre-Seigneur* ; ailleurs, une prière *révélée à un saint prêtre*, pendant